

Directives de sélection

pour la participation aux Championnats du monde Junior FIS de ski alpin à Narvik (NOR) du 05.03.-15.03.2026

1. Participants/quotas

Selon le règlement de la FIS, le contingent peut compter au maximum 16 participants (y compris 2 par sexe comme quota supplémentaire CC pour tous les événements et au maximum 10 par sexe).

2. Sélections

2.1. Principe

La préférence est donnée aux athlètes qui sont polyvalents et qui ont des chances de décrocher une médaille. Il n'y a cependant pas de droit à une place de départ déterminée. Sur le lieu de la compétition, le chef de la délégation et les entraîneurs décident de l'engagement dans la compétition. Une réunion de la commission de sélection a lieu au préalable.

2.2. Critères de sélection

- Résultats de la saison en cours
- Courbe de forme / Exploit de performance avant les CMJ
- Possibilité d'utilisation polyvalente
- État de santé

2.3. Commission de sélection

La décision de sélection est prise par la commission de sélection, composée de

- Directeur Ski Alpin
- Chef de la relève Ski Alpin
- Entraîneur de groupe cadre C femmes et hommes
- Chef/cheffe des centres nationaux de performance

Le médecin compétent du service de médecine du sport peut être consulté à titre consultatif.

Il n'existe aucune possibilité de recours.

2.4. Publication des sélections

L'information sur la décision de sélection est faite:

- Au interne de la fédération (athlètes, entraîneurs, direction, présidence, pool ski) Associations régionales par le chef de la relève du ski alpin.
- Pour le public (médias) par le département Communication.

Swiss-Ski



Werner Zurbuchen

Chef de la relève

Worblaufen, novembre 2025

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

